



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aides a domicile

Question écrite n° 41184

Texte de la question

M. Jean-Francois Chossy appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les preoccupations des services d'auxiliaires de vie et des associations d'aide a domicile quant au versement de la subvention d'Etat dont ces organismes beneficent pour leur fonctionnement. Des retards semblent etre constatés, et il serait également question de limiter le pourcentage du premier versement a 50 p. 100 de l'enveloppe totale, au lieu de 80 p. 100 comme les autres années. Il lui demande, en consequence, si des mesures peuvent etre prises rapidement pour eviter les difficultes de tresorerie que pourraient connaitre ces organismes.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur les preoccupations des services d'auxiliaires de vie et des associations d'aide a domicile quant au versement de la subvention d'Etat dont ces organismes beneficent pour leur fonctionnement. Des raisons budgetaires ont contraint a effectuer ce versement en trois tranches egales respectivement a 50 %, 30 % et 20 % du montant de la subvention. Les credits des deux premieres tranches ont ete delegues aux directions departementales des affaires sanitaires et sociales en juin 1996 et le solde en octobre.

Données clés

Auteur : [M. Chossy Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41184

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3799

Réponse publiée le : 27 janvier 1997, page 421